

Nombre de conseillers titulaires : 158

Nombre de conseillers présents : 96

Nombre de pouvoirs : 12

Nombre d'absents excusés : 50

- FINANCES

• Approbation du rapport de la CLECT de Mauges Communauté

Le Conseil Municipal approuve à la majorité des membres présents le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) établi le 2 mai 2018 et transmis par son Président le 16 Mai 2018.

• Fonds de concours au SIEMML – Opérations de réparation du réseau de l'éclairage public à St-Pierre-Montlimart

Le Conseil Municipal valide à la majorité des membres présents les travaux de dépannage de l'éclairage public concernant le n° 914 – Place St- Pierre et n° 413 rue de la Barre à St-Pierre-Montlimart et accepte le versement des fonds de concours de 123,61 € net de taxe et 480,52 € net de taxe.

- ACHATS

• Rénovation d'un terrain stabilisé à la Salle et Chapelle Aubry - Attribution des marchés et autorisation de signature

Le Conseil Municipal décide à la majorité d'attribuer les marchés de travaux de rénovation d'un terrain de football stabilisé sur la commune déléguée de la Salle-et-Chapelle-Aubry de la manière suivante :

- Pour le lot n° 1 : Création d'un terrain de football stabilisé à l'entreprise SPORTINGSOLS pour un montant de 81 589,20 € HT variante exigée n° 1 comprise,
- Pour le lot n° 3 : Fourniture et pose d'équipements sportifs à l'entreprise SPORTINGSOLS pour un montant de la tranche ferme de 14 669,00 € HT et de la tranche optionnelle de 380,00 € HT et déclare le lot n° 2 infructueux pour absence d'offres.

• Travaux de restructuration de l'Espace La Fontaine à St Quentin en Mauges - Lots 4 et 6 - Attribution des marchés et autorisation de signature

Le Conseil Municipal décide à la majorité des membres présents d'attribuer les marchés de travaux de restructuration de l'espace La Fontaine lots n° 4 et n° 6, commune déléguée de Saint Quentin en Mauges de la manière suivante :

- Pour le lot n° 4 menuiseries extérieures – métallerie à l'entreprise AGENTEC DELAHAYE pour un montant de 38 837,59 € HT et déclare le lot n° 6 infructueux pour absence d'offres.

• Phase AVP des travaux du secteur des Gastines au Fuilet

Le Conseil Municipal, à la majorité, décide d'arrêter l'enveloppe des travaux au stade de l'AVP à 370 000 € HT pour les trois tranches techniques, autorise Monsieur le Maire à lancer la consultation des tranches techniques 1 et 2 et à signer les marchés dans la limite de l'enveloppe de travaux de 260 000 € HT.

• Validation de l'avant-projet définitif (APD) des travaux d'aménagement des bureaux rue du Château à St-Pierre-Montlimart

Le Conseil Municipal, à la majorité, décide de valider l'APD pour un montant de 348 000 € HT, montant sur lequel s'engage le maître d'œuvre, base de sa rémunération définitive et autorise Monsieur le Maire à signer tout document d'urbanisme ou autre document relatif à ce dossier.

• **Validation de l'avant-projet définitif (APD) des travaux de l'école publique de Montrevault**

Le Conseil Municipal, à la majorité, décide de valider l'APD pour un montant de 195 800 € HT, montant sur lequel s'engage le maître d'oeuvre, base de sa rémunération définitive. et autorise Monsieur le Maire à signer tout document d'urbanisme ou autre document relatif à ce dossier.

• **Mise en œuvre du règlement général de la protection des données (RGPD) – Constitution d'un groupement de commandes**

Le Conseil Municipal approuve à la majorité la constitution d'un groupement de commandes pour la passation du marché ayant pour objet de désigner un délégué à la protection des données et désigne Monsieur le Maire comme membre titulaire de la commission spéciale et Monsieur Thierry ALBERT comme membre suppléant.

- AMÉNAGEMENT

• **Vente de parcelles appartenant au CCAS à la Salle et Chapelle Aubry**

Le Conseil Municipal valide à la majorité la vente des parcelles A19 et A20 d'une surface totale de 4ha 8a 55ca situées à Cancale (commune déléguée de la Salle et Chapelle Aubry).

• **Acquisition d'une propriété rue de Bohardy à Montrevault**

Le Conseil Municipal approuve à la majorité l'acquisition de la maison située au 2 rue de Bohardy à Montrevault pour un montant de 160 000 euros FAI.

• **Acquisition de parcelles à la Chaussaire**

Le Conseil Municipal décide à la majorité d'acquérir les parcelles A1015 et A979 sur la commune déléguée de la Chaussaire pour un montant de 5€/m².

• **Acquisition de parcelles à Montrevault**

Le Conseil Municipal décide à la majorité d'acquérir la parcelle AB88 sur la commune déléguée de Montrevault pour un montant de 1€/m² dont l'acte de vente serait effectué simultanément aux parcelles AB119 et AB88, appartenant aux mêmes propriétaires.

- RESSOURCES HUMAINES

• **Délibération rectificative - Instauration des indemnités horaires pour travaux supplémentaires**

Le Conseil Municipal autorise à la majorité le recours aux heures supplémentaires en cas de besoin. Les heures supplémentaires ne peuvent dépasser 25 h par mois, sauf nécessités de service dûment justifiées, et sont rémunérées en application du décret N° 2002-60 du 14 janvier 2002. Ces heures supplémentaires pourront concerner les agents recrutés sur les grades précisés sur la délibération.

• **Convention avec le SDIS pour la disponibilité des sapeurs pompiers volontaires**

Le Conseil Municipal décide à la majorité d'approuver les termes des conventions de mise à disposition de deux agents territoriaux sapeurs pompiers volontaires pour disponibilité opérationnelle et disponibilité pour formation.

• **Maintien du paritarisme au Comité Technique et fixation du nombre de représentants du personnel**

Le Conseil Municipal décide à la majorité le maintien du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel (titulaires et suppléants), fixe à 4 pour chacun des deux collèges le nombre de représentants titulaires (et en nombre égal le nombre de représentants suppléants) et décide que l'avis du comité technique est rendu lorsque ont été recueillis, d'une part, l'avis du collège des représentants du personnel et, d'autre part, l'avis du collège des représentants de la collectivité.

- AFFAIRES SCOLAIRES/ENFANCE

• **Participation pour scolarisation extérieure - Commune déléguée de la Chaussaire**

Le Conseil Municipal décide à la majorité de participer aux frais de scolarité de trois enfants domiciliés sur le territoire de Montrevault-sur-Èvre pour un montant de 2 130,06 € à verser à la Mairie de la Regrippière.

• **Avenant à la convention d'objectifs et de financement de la CAF**

Le Conseil Municipal valide à la majorité les termes de l'avenant à intervenir avec la CAF concernant l'augmentation en équivalent temps plein des services administratifs du Relais Assistants Maternels.

- **ENVIRONNEMENT**

• **Subvention auprès du CPIE dans le cadre de travaux de déconnexion des eaux pluviales**

Le Conseil Municipal décide à la majorité d'approuver la convention d'objectifs entre le CPIE Loire Anjou et la commune de Montrevault-sur-Èvre concernant l'accompagnement pour la mise en œuvre de la gestion intégrée des eaux pluviales, comprise entre juin 2018 et février 2019, et d'allouer au CPIE Loire Anjou une subvention d'un montant estimé à 37 680 €.

• **Appel à projets Espaces Naturels Sensibles du Département de Maine-et-Loire**

Le Conseil Municipal décide à la majorité de valider la participation de Montrevault-sur-Èvre à l'appel à projets départemental sur les Espaces Naturels Sensibles et accepte que les demandes de subventions correspondantes soient déposées auprès du Conseil Départemental.

- **TOURISME**

• **Subvention pour le Syndicat des éleveurs et utilisateurs du cheval de trait breton du Maine-et-Loire**

Le Conseil Municipal décide à la majorité d'attribuer une subvention d'un montant de 500 € au syndicat des éleveurs et utilisateurs du cheval de trait breton.

Séance levée à 22 heures 20.

Prochaine réunion de Conseil Municipal : Lundi 25 juin 2018